Conseil d'Administration

Réunion du Lundi 13 Mars 2023

Le Président **Loreto GUAGLIARDI** ouvre la séance à 18h45.

Présents : Mme **BIDORET -** MM. **BARBARO - CHEVALIER - DUMAS - ESCALLE - GUAGLIARDI P. - LEE - LUMALE - ROSELIER**

Assiste : M. **COURROUYAN** (Directeur Administratif et Financier)

Excusés : Mmes **BRETHES** - **DANTHEZ** - MM. **JACQUEMAIN - LOUSTALOT - STINAT - VIELLE**

En préambule, informé de son état de santé, le Conseil d'Administration souhaite un prompt rétablissement à Philippe OYHAMBERRY, Président Délégué de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Propos du Président

Le Président débute en faisant un point sur la situation nationale, suite notamment à la démission du Président Le Graët. Il enchaine avec la situation régionale et les dernières orientations prises lors du séminaire des Présidents de District qui s'est tenu les 23 et 24 février 2023 à Capbreton.

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la réussite de Romain LABORDE à l'examen du CFCT (Certificat Fédéral de Conseiller Technique). Des félicitations lui sont adressées. A la demande du salarié, le Conseil d'Administration autorise Romain LABORDE à se présenter au DES (Diplôme d'Etat Supérieur) Football dont le concours d'entrée se tiendra début Mai 2023.

Le Président conclut ses propos en informant le Conseil d'Administration de la réception d'une délégation de la Fédération les 09 et 10 Février 2023 pour l'organisation du Festival Foot U13 Pitch. Cette nouvelle édition du festival national se déroulera au Parc des Sports de Capbreton les 03 et 04 Juin 2023.

Informations générales et dossiers en cours

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 Janvier 2023

Sur proposition du Président et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide le procès-verbal de la réunion du 30 Janvier 2023. Ce document sera mis à disposition sur le site internet du District des Landes de Football.

Centre départemental

Suite à l'accord donné par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 30 Janvier 2023, un bail commercial, avec effet au 01 Mars 2023, a été signé avec la société MD Sécurité pour un montant de 400 € TTC par mois. Des remerciements sont adressés à la branche juridique du cabinet comptable In Extenso Aquitaine pour la rédaction du bail commercial.

Dans le cadre de la lettre de missions signée avec le cabinet comptable In Extenso Aquitaine, les échanges se poursuivent pour étudier toutes les hypothèses possibles concernant une éventuelle cession de biens immobiliers. Un rendez-vous est prévu avec le cabinet comptable le jeudi 16 mars 2023.

Etat des licenciés au 13 Mars 2023

Le nombre de licences au 13 mars 2023 s'établit à 12 188, soit un chiffre déjà supérieur à la saison dernière (12 040). Dans le détail, on note une augmentation globale tant au niveau des pratiquants qu'au niveau des encadrants, mais également du nombre d'arbitres (139), objectif prioritaire du mandat actuel. La barre symbolique des 12 000 licencié(e)s est donc dépassée pour la seconde année consécutive.

Pôle règlementaire

Dossier Coupe des Réserves

Pour donner suite à une action contentieuse engagée par 2 clubs dans le cadre des 1/8èmes de finale de la Coupe des Réserves et après avoir entendu les explications du Président et du Directeur Administratif et Financer, il apparait que l'article 4 qui aurait dû devenir article 5 a été omis lors de la rédaction du nouveau règlement rédigé après l'Assemblée Générale du 28 Octobre 2022.
Le Conseil d'Administration prend acte de cette erreur administrative et demande que le règlement incluant l'article 5 ainsi dénommé : *« Article 5 : Le règlement de la Coupe des Landes s'applique intégralement au règlement de la Coupe des Réserves »* soit adressé aux clubs dans les meilleurs délais.

La commission des Statuts et Règlements est invitée à se saisir de ce règlement pour le compléter, notamment dans l'organisation de sa première phase par poule. Il sera présenté, pour ratification, à la prochaine Assemblée Générale.

D'autre-part, les membres du Conseil d'Administration regrettent les termes employés par les clubs concernés dans leurs différents écrits.

Dossier CNOSF conciliation Daniel GROCQ

M. Daniel GROCQ, arbitre, a sollicité la conciliation du CNOSF dans un dossier l'opposant à la commission médicale du District des Landes de football.

Le Président précise avoir été auditionné par visioconférence dans le cadre de ce dossier.

A la demande du conciliateur et après en avoir débattu, le Conseil d'Administration valide la proposition de conciliation du CNOSF qui consiste à solliciter un nouvel avis d'un praticien qualifié.

Ainsi, le Président est mandaté par le Conseil d'Administration pour adresser le dossier de Monsieur Daniel GROCQ au médecin fédéral national, pour 2ème avis.

Pôle de l'Arbitrage

Kevin ROSELIER, vice-président en charge du Pôle de l'Arbitrage, dresse un compte rendu d'activités :

- Comme indiqué lors du point sur les licenciés, il se félicite de l'évolution du nombre d'arbitres au 13 mars 2023 (139) qui montre la qualité du travail entrepris depuis le début du mandat. L'objectif de 150 arbitres à l'horizon 2024 pourrait être atteint dès la rentrée 2023.
- Statut de l'arbitrage : Kevin ROSELIER indique qu'au 08 février 2023, aucun club landais de niveau départemental n'est en infraction. 3 clubs de niveau Ligue sont en revanche à ce jour en infraction. En juin 2023, la commission départementale publiera la situation définitive des clubs.
- Un groupe de travail chargé des désignations sur les phases finales des Coupes a été mis en place.
- Une assemblée générale viendra clôturer la saison (date et lieu à définir)

Pôle des Activités Sportives

Point sur les compétitions départementales

Sous couvert de Patrick GUAGLIARDI, responsable du Pôle des Activités Sportives, le Directeur Administratif et Financier précise qu'aucun retard significatif n'est enregistré à ce jour dans l'exécution des calendriers, grâce notamment à une météo plutôt clémente.

Organisation des plateaux des ½ finales des Coupes départementales Seniors

Sur proposition du Pôle des Activités Sportives, le Conseil d'Administration valide l'organisation des ½ finales des Coupes départementales Seniors :

- Plateau à SAINT PAUL LES DAX (Plaine des Sports) le samedi soir 08 avril 2023
- Plateau à HAGETMAU (stade municipal – terrain rugby) le dimanche après-midi 09 avril 2023

Une demi-finale de la Coupe Intersport Lasaosa se déroulera en lever de rideau d'une demi-finale de la Coupe des Landes.

Le tirage au sort des ½ finales de l'ensemble des Coupes départementales sera organisé le vendredi 24 mars 2023 à partir de 9h30 en direct sur les antennes de la radio MDM.

Fête du football landais : lieu des finales départementales

Le Président donne un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 01 mars dernier au stade de l'Argenté en présence des élus municipaux et des forces de police. Un dispositif de sécurité accru a été décidé, fort de l'expérience de la saison dernière où la journée avait été émaillée de quelques incidents. Après une visite des lieux avec Télo Sécurité, un devis à hauteur de 11 000 € est présenté. Le Conseil d'Administration autorise cette dépense et précise que les tarifs d'entrée au stade devront être révisés en conséquence. La commission des finances est invitée à faire une proposition en ce sens à valider par un prochain Conseil d'Administration.

Classements des Festivals U13 et U11

Le Pôle des Activités Sportives a acté les corrections sollicitées par les clubs dans la saisie des résultats avec actualisation des classements des phases qualificatives des Festivals U13 et U11. Afin de ne pas pénaliser les clubs annoncés qualifiés dans le mail du Pôle des Activités Sportives en date du 03 mars 2023 mais aussi dans le but d'organiser au mieux les finales départementales sous la forme d'une compétition par échiquier nécessitant un nombre pair d'équipes, le Conseil d'Administration décide de la qualification de 18 équipes pour la finale U13 et de 20 équipes pour le rassemblement U11.

Ces 2 compétitions se dérouleront le samedi 01 avril (U13) et dimanche 02 avril (U11) sur les terrains du complexe Jacques Foix (ES Montoise) de Mont de Marsan.

↳ Challenge Régional U12

Le Président présente le format proposé pour le futur challenge régional U12 expérimental, qui se déroulera le mercredi après midi sous la forme de mini plateaux. Une visioconférence est proposée par la Ligue Régionale le 28 mars prochain avec les clubs inscrits.

Pour les Landes, seul le club du SCS FC est intéressé par le projet.

Le Président précise qu'il participera à la visioconférence pour faire part de ses remarques sur les potentielles dérives d'une telle compétition.

Tour Elite U17 Féminines

Le Président donne les dernières informations sur le Tour Elite U17 Féminines qui se tiendra dans le département des Landes et des Pyrénées Atlantiques du 20 au 30 mars 2023. Sous la direction de Jérôme COURROUYAN, Chef de projet, assisté de Jacques CROS, Vice-Président du District 64, plusieurs visites et réunions ont eu lieu ces dernières semaines. Le Comité local d'Organisation a été réuni le vendredi 10 mars à Biarritz. Les rencontres se dérouleront les jeudi 23, dimanche 26 et mercredi 29 mars 2023 au stade Didier Deschamps de Bayonne et au Parc des Sports Jean-André Maye de Boucau/Tarnos.

De nombreux scolaires ont été invités sur les différentes rencontres. Le dimanche sera une journée spéciale « féminine » avec une banalisation du championnat et une invitation gratuite pour toutes les femmes.

Planning événementiel

- **18 et 19 mars 2023** : ¼ de finale des Coupes départementale Seniors
- **Lundi 20 mars 2023** : dîner débat avec les présidents (es) des clubs de Seniors D2, D3 et D4
- **Vendredi 24 mars 2023 à 9h30** : tirage au sort des ½ finales des Coupes départementales à 09h30 sur les antennes de Radio MDM à Mont-de-Marsan
- **Samedi 01 et dimanche 02 avril 2023** : fête départementale du football d'animation à Mont de Marsan (complexe Jacques Foix)
- **08 et 09 avril 2023** : ½ finales des Coupes départementales

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.

Vu le Président, **Loreto GUAGLIARDI**